

## DOCUMENTS A ENVOYER A L'AGRASC AVEC VOTRE DEMANDE ECRITE DE RESTITUTION D'ARGENT SAISI

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2011, la loi prévoit que cette agence centralise toutes les sommes d'argent saisies et est chargée de les restituer à leur propriétaire le cas échéant. L'agence **ne reçoit pas de public** et ne peut pas restituer d'argent liquide. La restitution ne peut se faire que par virement bancaire et, **uniquement**, après que le propriétaire ou son avocat en ait fait la demande **par écrit** à l'adresse suivante :

**AGRASC**  
**98-102, rue de Richelieu**  
**75002 PARIS**

Cette demande écrite doit être accompagnée des documents suivants :

- ✉ un courrier à l'Agence, rédigé par vous ou votre avocat, demandant à l'agence de vous restituer la somme d'argent en mentionnant son montant en euros ;
- ✉ une photocopie (recto et verso) d'une pièce d'identité officielle vous appartenant :
  - *si vous êtes de nationalité française ou résident en France : une carte d'identité, un passeport, une carte de séjour ou de résident, un acte ou un extrait de naissance ;*
  - *si vous êtes de nationalité étrangère : une carte d'identité ou un passeport délivré par votre pays ou un acte ou un certificat de naissance.*
- ✉ un extrait K.BIS si la restitution concerne une société ;
- ✉ une copie de la décision définitive (jugement, arrêt, ordonnance du juge d'instruction ou décision formalisée par le procureur) ;
- ✉ si vous avez été condamné, la quittance du comptable du Trésor justifiant du paiement de la totalité des condamnations pécuniaires mises à votre charge ;
- ✉ un relevé d'identité bancaire ou postal de votre compte (RIB ou RIP).

**Si vous n'avez pas de compte bancaire ou postal, vous avez 3 solutions possibles :**

- ⇒ Vous ouvrez un compte bancaire ou postal et vous faites parvenir à l'Agence le RIB ou le RIP ;
- ⇒ Vous demandez **par écrit** (avec vos prénoms, noms, adresse, la date et votre signature) que l'argent soit versé sur le compte C.A.R.P.A de votre avocat qui vous le restituera. Vous devez alors fournir à l'Agence les coordonnées de ce compte ;
- ⇒ Vous demandez **par écrit** (avec vos prénoms, noms, date et signature) que l'argent soit versé sur le compte d'une autre personne qui vous le restituera. Vous fournissez alors une copie d'une pièce d'identité officielle de cette personne et un écrit de sa part (avec ses prénoms, noms, adresse et signature) acceptant de recevoir l'argent et de vous le restituer.

**ATTENTION ! L'Agence ne peut être tenue pour responsable de tout problème de restitution de la somme d'argent par ce tiers.**